



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CIRCULATION DOUCE – AXE NORD/SUD - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du plan de financement destiné à financer la première phase des travaux relative à l'aménagement de continuités cyclables et l'aménagement d'itinéraires sécurisés. Le montant total de cette opération est estimé à 868 597,00 euros HT.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour négocier les subventions aux taux les plus élevés possibles sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

REGROUPEMENT ALSH SUR LE SITE DU PETIT SOUPER - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du plan de financement pour construire un nouveau bâtiment en capacité d'accueil de 9 groupes d'enfants ainsi qu'un espace sportif couvert en lien avec la labellisation de la ville de Saumur « Ville Amie des Enfants ».

Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour négocier les subventions aux taux les plus élevés possibles sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – ANNÉES 2016-2019

Admissions en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge, pour un montant total de 9 964,34 € sur le Budget Principal.

SOCIÉTÉ ALTER PUBLIC – ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES – DETTE GARANTIE REPORT DES ECHEANCES – MAINTIEN DE LA GARANTIE DE LA VILLE

Maintien de la garantie de la Ville pour la Ligne de Prêt Réaménagée aux nouvelles caractéristiques financières et autorisation accordée au Maire de la Ville de Saumur ou l'Adjoint Délégué aux Finances, pour prendre toutes les mesures et pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

EMPRUNTS GARANTIS A L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES DU SAUMUROIS – REAMENAGEMENTS – MAINTIEN DE LA GARANTIE DE LA VILLE

Maintien de la garantie de la Ville pour la Ligne de Prêt Réaménagée aux nouvelles caractéristiques financières et autorisation accordée au Maire de la Ville de Saumur ou l'Adjoint Délégué aux Finances, pour prendre toutes les mesures et pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

AGENCE FRANCE LOCALE – GARANTIE A PREMIÈRE DEMANDE – EXERCICE 2021

Autorisation accordée au Maire de la Ville de Saumur ou l'Adjoint Délégué aux Finances, pendant l'année 2021 :

- pour signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Saumur
- pour prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Remise gracieuse de la dette de M. BEAUCHET Hugo. La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la commune et son débiteur en éteignant la créance.

COVID 19 – REMBOURSEMENT DES ARRHES VERSÉES – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Approbation du remboursement aux locataires des arrhes versées dans le cadre des réservations de salles municipales pendant la période de fermeture de celles-ci.

EXERCICE 2021 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2021 pour un montant total de 1 189 604,87 euros aux associations et 695 000 euros au C.C.A.S de Saumur, dont le détail peut être consulté aux jours et heures d'ouverture du service Vie Associative.

FISAC – DÉROGATION AU RÈGLEMENT FISAC SAUMUR VAL DE LOIRE

Approbation de la dérogation au règlement FISAC Saumur Val de Loire, qui porte sur les points suivants :

- accepter la Ville de Saumur comme demandeur du FISAC ;
- accepter les modalités de dépôt de la demande de subvention FISAC

Autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer tous les actes qui peuvent être subséquents à la dérogation du règlement FISAC Saumur Val de Loire.

APPROBATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SUR LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES

Abrogation de la délibération n°2018/13 Conseil Municipal du 9 février 2018 approuvant le dispositif de contrôle sur les sociétés publiques locales.

Approbation du nouveau dispositif de contrôle sur les SPL et autorisation accordée au maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires l'exécution de la présente délibération.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Instauration du principe de perception de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz . Validation du principe d'application des tarifs plafonds fixés par décret pour les tarifs d'occupation provisoire d'occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour actualiser les tarifs chaque année, au 1^{er} janvier, par voie de décision, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

RUE DE VERDEN A SAUMUR - CONVENTION DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE AU PROFIT D'ENEDIS

Approbation de la convention de servitude sur le domaine privé de la Ville de Saumur au profit d'ENEDIS, portant sur la pose d'un câble souterrain sur les parcelles cadastrées section AH n° 44, 49, 51, 57, rue de Verden à Saumur, conformément au plan.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants et toute pièce se rapportant à cette affaire.

INSTAURATION DU « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES » POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE SAUMUR – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Approbation de la mise en place du forfait mobilités durables à compter du 1^{er} janvier 2021 dans les conditions définies. Autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

ICPE - SAS D&L ENROMAT - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIÈRE AU LIEU-DIT "LES ECHAUDIÈRES" A SOUZAY CHAMPIGNY - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située au lieu-dit "Les Echaudières" sur la commune de Souzay-Champigny, par le groupe D&L ENROMAT.

CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) POUR LA VILLE DE SAUMUR

Sollicitation de l'ouverture d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouveau Urbain (OPAH-RU) pour une durée de 5 ans sur le centre-ville de Saumur sur la base des travaux de l'étude pré-opérationnelle.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toute convention et autres actes afférents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de l'opération elle-même.

ZAC VILLA PLAISANCE – DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Approbation du dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'Expropriation.

Approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'urbanisation de la ZAC Villa Plaisance, constitué conformément aux dispositions de l'article R.112-4 du Code de l'Expropriation.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour solliciter du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Villa Plaisance et d'une enquête parcellaire, sur la base des dossiers constitués à cet effet conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Expropriation, afin que soit par la suite prononcée la Déclaration d'Utilité Publique correspondante, au profit d'Alter Public en sa qualité d'aménageur et autorisation donnée à M. le Maire pour effectuer toutes diligences nécessaires au prononcé de la Déclaration d'Utilité Publique.

RUE NOUVELLE A SAUMUR - CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MADAME BERNADETTE DUPÉ

Cession d'une parcelle communale sise rue Nouvelle à Saumur, d'une surface de 16 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 240 € au profit de Mme DUPE Bernadette. L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

2 AVENUE GEORGES THOREAU ET 34 RUE JULES AMIOT A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT 49400 SAUMUR - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MESDAMES OLIVIER CINDY ET MONNIER PAULINE

Cession d'un ensemble immobilier situé 2 avenue Georges Thoreau et 34 rue Jules Amiot à Saint-Hilaire-Saint-Florent n°163 d'une contenance de 261 m² et n° 164 m² pour partie (division cadastrale en cours), composé de 2 logements et de 2 garages à Mesdames OLIVIER Cindy et MONNIER Pauline moyennant le prix de 150 000 € nets et assortie des conditions suspensives d'obtention de prêt bancaire et d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux. Les frais de régularisation de l'acte notarié seraient mis à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre à la charge de la Ville.

PARKING FOURRIER A SAUMUR - CONCESSION AU PROFIT DE LA SAS CG SAUMUR

Autorisation d'occupation faisant l'objet d'une concession en la forme administrative d'une durée de 18 ans et moyennant une redevance annuelle de 2 000 €, révisable chaque année suivant la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ;
L'ensemble des frais afférents à ce dossier seront pris en charge par le demandeur.

SECTEUR DU CHEMIN VERT À SAUMUR – AVENUE FRANCOIS MITTERRAND – ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTENANT A MONSIEUR KERKEB - PROCÉDURE D'ÉTAT MANIFESTE D'ABANDON – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE

Mise à disposition du public du dossier simplifié d'acquisition publique du 15 février au 16 mars 2021 inclus aux horaires d'ouverture de la mairie. Ce dossier d'acquisition publique vise ainsi à faire connaître d'une part la procédure engagée à l'encontre du bien situé rue François Mitterrand à Saumur au regard de son état de dégradation (procédure dite d'état d'abandon manifeste) et d'autre part, le coût envisagé pour cette acquisition et l'aménagement projeté sur le site. A l'expiration de la mise à disposition du public, et conformément à l'article L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que les observations recueillies seront transmis à Monsieur le Préfet afin qu'il déclare d'utilité publique le projet ainsi que la cessibilité de la parcelle cadastrée section CL n°35 située avenue François Mitterrand à Saumur au profit de la commune de Saumur. La cessibilité permettra à la Ville de prendre possession des lieux et la procédure se poursuivra devant le juge afin de fixer l'indemnité d'expropriation.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 21 décembre 2020 au 9 février 2021 sous les numéros 2020/129 à 2021/15 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Saumur, le lundi 15 février 2021
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET